



SOMMAIRE

Vie Quotidienne et vie sociale

Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

Mon enfant a entre o et 6 ans Je souhaite choisir un mode de garde : guichet unique

Je souhaite un Accueil Individuel (Les Assistantes Maternelles) - MAM

Je souhaite un Accueil Collectif - La Crèche

Je souhaite qu'il soit gardé à domicile

Je souhaite qu'il soit accueilli au Jardin d'Enfants

Mon enfant a entre 3 et 11 ans Je souhaite l'inscrire à l'école

Je souhaite une dérogation pour l'inscrire dans une autre école que celle de mon secteur

Je souhaite l'inscrire à la restauration scolaire

Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs avant et/ou après l'école (ALAÉ)

Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs le mercredi ou les vacances (ALSH)

Je souhaite l'inscrire au transport scolaire

Mon enfant a entre 11 17 ans Je souhaite l'inscrire au collège

Je souhaite l'inscrire au lycée

Je souhaite l'inscrire au CLAC

Je souhaite l'inscrire à l'ALSH ados les mercredis et les vacances scolaires

Je souhaite l'inscrire aux stages multisports des vacances

Je souhaite qu'il bénéficie d'un accompagnement

Parentalité

Je souhaite partager avec lui un temps de socialisation (Le LAEP)

Je cherche une activité pour mes enfants

Mon enfant est en situation de handicap, comment puis-je être aidé?

Je souhaite un accueil personnalisé aux spécialités de mon enfant

Je n'arrive plus à me faire écouter de mon enfant, mon enfant a des réactions inquiétantes, je n'y arrive plus, je suis fatigué(e), comment puis-je être aidé(e) ?

Je suis inquièt(e) sur la situation d'un enfant, que faire ?

Je suis un(e) jeune adulte (18-25 ans) Je souhaite une aide pour mes démarches administratives

Je souhaite m'investir dans des actions citoyennes et solidaires

Je souhaite être accompagné(e) pour un projet



Ressources

Carte de la sectorisation scolaire

Carte des modes de garde

Contributeurs

Glossaire

Je souhaite choisir un mode de garde: guichet unique





Le guichet unique est un ser- sur l'ensemble des modes vice du Relais Petite Enfance (RPE) pour orienter les familles qui cherchent un mode d'accueil pour son enfant.

Le gestionnaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Savès est l'association 123 Soleil. Les animations du RPE sont organisées par un(e) professionnel(le) de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations

d'accueil, ainsi que sur les démarches administratives, notamment pour employer un(e) assistant(e) maternel(le).

Le RPE de l'association 1.2.3 Soleil vous propose un rendez-vous avec des spécialistes de la petite enfance qui vous aideront à identifier vos besoins.

Uniquement sur RDV.

> 09 62 53 88 55 ou > 06 75 14 88 15 Ou par mail: ram123soleil@orange.fr

Assistantes maternelles

Crèche <u>mu</u>ltiaccueil

Garde à domicile

Jardin d'enfants

Cliquez sur le mode de garde qui vous intéresse pour en savoir plus.

Je souhaite un Accueil Individuel (Les Assistant(e)s Maternel(le)s) - MAM





L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant. il (elle) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI). Sur le Territoire du Savès les Assistant(e)s maternel(le)s se répartissent sur les 32 communes.

Les assistant(e)s maternel(le)s ont la possibilité de se regrouper pour exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « Maison d'assistants maternels » (MAM). Deux MAM sont présentes sur la commune de Samatan.

Beaucoup d'assistant(e)s Maternel(le)s du Territoire participent aux activités du RPE, n'hésitez pas à demander si c'est le cas au cours de vos premiers rendez-vous. Le RPE apporte aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par le RPE constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s. Les animations sont le mardi, jeudi et vendredi à Lombez et une fois par mois à Cazaux-Savès.

Je souhaite un Accueil Collectif La Crèche (multi-accueil)





Pour les touts petits, un accueil collectif est assuré dans le Multiaccueil de 12 places (16 places en courant 2024) géré par la Communauté de Communes du Savès. Sur place, il y a une équipe multidisciplinaire de professionnels spécialisés dans la petite enfance. Cet établissement est soumis au respect d'une réglementation et fait l'objet d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI).

Trois types d'accueil:

- Accueil régulier
- Accueil occasionnel
- Accueil d'urgence ou exceptionnel

Pour plus d'informations contacter : Communauté de Communes du Savès contact@ccsaves32.fr > 05 62 62 68 70

ou multiaccueil@ccsaves32.fr < 09 67 45 08 91

Je souhaite qu'il soit gardé à domicile





La garde à domicile est une autre possibilité. Vous pouvez choisir de faire garder votre (vos) enfant(s) en employant une personne qui intervient à votre domicile.

Le recours à une formule de garde partagée est aussi possible : vous partagez alors avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille. Vous êtes l'employeur d'une garde d'enfants à domicile.

Deux formules s'offrent à vous pour trouver la personne qui interviendra à votre domicile: •Soit vous avez recours aux services en mode mandataire d'un organisme déclaré et/ou agréé par l'Etat (association ou entreprise) : cet organisme prend alors en charge à votre place tout ou une partie des tâches administratives liées au recrutement et à vos obligations d'employeur;

 Soit vous assurez vous-même son recrutement et les formalités liées au statut d'employeur.

Quel que soit votre choix, vous devenez l'employeur de la personne qui s'occupe de votre (ou vos) enfant(s). Des aides financières sont possibles.

L'employeur peut également bénéficier d'un avantage fiscal.

Les gardes à domicile peuvent aussi bénéficier de l'accompagnement du RPE et accéder au même service que les assistantes maternelles.

Je souhaite qu'il soit accueilli au Jardin d'Enfants





mode d'accueil pour 16 gique du jardin d'enfants. enfants de 18 mois à 5 ans sur Les inscriptions sont soumises les mercre- dis en période à des critères d'éligibilité. scolaire de 7h30 à 18h30. Il se situe à l'école ma-ternelle de Lombez et est enca- drée par du personnel diplômé de la Petite Enfance.

Le jardin d'enfants est un Retrouvez ici le projet pédago-

Pour plus d'informations contacter: contact@ccsaves32.fr > 05 62 62 68 70

Je souhaite l'inscrire à l'école



L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire, public ou privé, ou bien d'assurer euxmêmes cette instruction*.

Les responsables de l'enfant, domiciliés sur le territoire, effectuent les démarches d'inscription, avant les 3 ans de l'enfant, quel que soit le mode d'instruction choisi.

Sur le Territoire du Savès le temps scolaire est réparti sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). En fonction des possibilités des établissements. les enfants de moins de 3 ans peuvent aussi être accueillis (se renseigner auprès du directeur d'école directement). Dans tous les cas, pour l'inscription, les parents doivent s'adresser à la mairie de leur lieu de résidence pour renseigner le certificat d'inscription. Ce formulaire est ensuite transmis à la Communauté de Communes du Savès qui, après vérification, valide la demande d'inscription.

Les parents doivent ensuite prendre rendez-vous avec le/la directeur(trice) de l'école pour finaliser l'inscription de leur enfant dans l'établissement.

La Communauté de Communes du Savès, possédant plusieurs écoles maternelles et élémentaires, a établi une sectorisation scolaire. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l'école située dans leur secteur. Il est toutefois possible de demander une dérogation. En cas de demande de changement d'école suite à un déménagement ou de choix d'instruction, l'inscription ou la déclaration doit être effectuée dans les 8 jours.

Retrouvez <u>ici</u> la listes des écoles privées et publiques.

*sous conditions

Je souhaite une dérogation pour l'inscrire dans une autre école que celle de mon secteur



Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée, à titre exceptionnel, par le Président de la Communauté de Communes. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son secteur. La demande de dérogation doit être adressée par courrier au Président de la Communauté de Communes du Savès.

Deux cas de figures :

- Soit la demande de dérogation est justifiée par des motifs tirés de contraintes mentionnées à l'article L212-8 (rapprochement de fratrie, raison médicale et jugement)... Dans ce cas, la dérogation est accordée;
- Soit la demande de dérogation ne relève pas d'un de ces motifs ; dans ce cas, l'avis de la commission école enfance jeunesse est demandé.

Communauté de Communes du Savès 37, Avenue de la Gailloue - 32220 Lombez contact@ccsaves32.fr ccsaves32.fr



Je souhaite l'inscrire à la restauration scolaire





La responsabilité de la restauration scolaire relève de la Communauté de Communes du Savès. Le service est assuré par le personnel intercommunal sur toute la Communauté de Communes sauf l'école de Monblanc qui est gérée par l'association « cantine de Monblanc » et l'école de Sainte Germaine qui est géré par l'école directement.

Pour la restauration scolaire de la Communauté de Communes du Savès, l'inscription est obligatoire pour que l'enfant soit pris en charge en cas d'indisponibilité imprévue des parents.

Le dossier d'inscription est donné aux familles par le biais des écoles ou au moment de la première inscription à l'école, ou encore sur le site internet de la Communauté de Communes. L'accès au paiement en ligne ainsi que toutes les informations utiles (menus, documents à télécharger...) sont accessibles sur l'onglet école ou auprès de l'équipe administrative de la Communauté de Communes du Savès.

Pour l'inscription à la cantine de Monblanc contacter l'école ou faites un mail à : cantine-monblanc@laposte.net pour plus d'informations.

Le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires est une dépense obligatoire pour les communes, en revanche la restauration scolaire ne l'est pas, c'est un service facultatif (Code des collectivités territoriales : Art. L.2321-2).

Je souhaite l'inscrire à l'Accueil de Loisirs Associé à l'École avant et/ou après l'école (ALAÉ)





Les accueils de loisirs (précédemment nommés centres de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances. Ils offrent des activités de loisirs diversifiées de découvertes et d'initiations culturelles et sportives grâce à des partenariats avec les associations du Territoire. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de la direction départementale de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié. Chaque structure a son projet pédagogique en lien avec le <u>Projet Éducatif De</u> <u>Territoire</u> (PEDT).

Les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAÉ) accueillent vos enfants les jours d'école le matin (de 7h30 à l'heure de classe) et le soir (de 16h30 à 19h). L'inscription est obligatoire pour tous les enfants des écoles de la Communauté pour une prise en charge en cas d'indisponibilité imprévue des parents.

La Communauté de Communes du Savès gère 8 ALAÉ.

Communauté de Commune du Savès 37, Avenue de la Gailloue - 32220 Lombez contact@saves32.fr > 05 62 62 68 70



Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs le mercredi ou les vacances (ALSH)





Les accueils de loisirs (précédemment nommés centres de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances. Ils offrent des activités de loisirs diversifiées de découvertes et d'initiations culturelles et sportives grâce à des partenariats avec les associations du Territoire. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse et à l'Engagement et aux Sports). Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié. Chaque structure a son projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT).

L'ALSH de Samatan est géré par la Communauté de Communes du Savès (CCS).

L'ALSH de Cazaux-Savès est géré par : l'association Les Bons P'tits Loups.

direction.bpl32@gmail.com > 05 62 62 22 90

L'inscription sur ces différents temps d'accueil se fait directement auprès des gestionnaires précédemment cités : <u>la Communauté de Communes du Savès</u> et Les Bons p'tits Loups.

Il existe aussi le jardin d'enfants jusqu'à 5 ans et 11 mois.

En savoir plus

ALSH du Savès alshdusaves@ccsaves32.fr > 06 20 84 49 17

Je souhaite l'inscrire au transport scolaire





La Région est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires. Pour en bénéficier il est nécessaire d'avoir une carte sous certaines conditions : avoir 3 ans révolus et pour les

enfants de moins de 4 ans être accompagné dans le bus. La demande d'inscription est obligatoire pour chaque élève souhaitant bénéficier annuelle de transport délivrée transports scolaires, celle-ci peut se faire à partir du site internet de la région.

Depuis septembre 2017, le transport scolaire est confié à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de la loi NOTRe. Plus d'informations sur le site de la région.

Je souhaite l'inscrire au collège de Samatan





LE COLLEGE FRANÇOIS DE BELLEFOREST

le collège public de son secteur. Les enfants habitant sur la Communauté de Communes du Savès sont affectés au Collège François De Belleforest. Le dossier d'inscription se retire directement au secrétariat du collège. Le responsable de l'enfant peut demander, par dérogation qu'il soit affecté dans un autre collège public. Si cette demande est acceptée, il doit alors procéder à son inscription dans son nouveau collège d'affectation.

Sous la responsabilité du principal du collège, près de 411 élèves (données septembre 2022) sont accueillis sur 16 classes.

Un collègien est affecté dans 35 professeurs enseignent les différentes disciplines générales et optionnelles. Trois options spécifiques existent au collège : le latin, l'occitan et la section sportive «Rugby» (Benjamins et Minimes). Les élèves bénéficient également depuis la rentrée 2011 d'un projet pilote unique dans l'académie de Toulouse : l'apprentissage simultané de l'Anglais et de l'Espagnol pour tous les élèves dès la 6^{ème}.

L'établissement est ouvert :

- ·de 8hoo à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- · de 8h00 à 13h20 les mercredis.

1, cité du Roc - 32130 Samatan > 05 62 58 68 00 0320031k@ac.toulouse.fr Accès à l'ENT. Retrouvez le lien pour l'inscription ici.

Je souhaite l'inscrire au lycée





Après la troisième, les familles peuvent demander une orientation en :

- seconde générale et technologique.
- seconde professionnelle de bac pro en trois ans
- · première année de C.A.P.

Les familles ont aussi à exprimer des vœux d'affectation en lien avec la décision d'orientation définitive, c'est-à-dire à choisir:

- · les lycées pour la seconde générale et technologique
- ·les familles de métiers ou les spécialités et le lycée pour les secondes professionnelles et les premières années de C.A.P.

Pour un lycée public, les vœux sont exprimés auprès du chef d'établissement. C'est le directeur académique des services de l'éducation nationale qui prononce ensuite l'affectation de l'élève, en tenant compte des possibilités d'accueil des lycées pour les vœux demandés.

Une fois l'affectation notifiée, l'élève et sa famille doivent s'inscrire dans le lycée indiqué. Une procédure d'inscription par Internet se développe dans les lycées et concerne chaque année de plus en plus d'établissements d'accueil. Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du CIO.

Plus d'information sur : education.gouv.fr



Le lycée des Métiers et de l'Industrie Clément Ader





Sur le territoire du Savès, il y a le lycée des Métiers et de l'Industrie Clément Ader. Lycée moderne préparant aux métiers de demain, spécialisé dans les formations de l'électrotechnique, la maintenance industrielle, la productique mécanique, les monteurs techniciens en réseau électrique et le commerce. Le lycée Clément Ader accueille 270 élèves et apprentis.

Les formations :

• 3^{ème} Préparatoire aux formations Professionnelles (avec un module de découverte professionnelle de 6h), le C.A.P Pro Elec (Production et réalisation d'ouvrages électriques), les Bac Pro ELEEC (Électrotechnique, Énergie et Équipements communicants), Bac Pro TU (Technicien d'Usinage), Bac Pro MEI (Maintenance des Équipements Industriel) en scolaire et par apprentissage, Bac Pro Commerce.

En post Bac: BTS IPM par apprentissage (Industrialisation des Produits Mécaniques),
 Titre Monteur Technicien en réseaux électrique par apprentissage, Mention Complémentaire Technicien en réseau électrique (statut scolaire).

10, Rue du Chemin Neuf - 32130 Samatan > 05 62 62 30 46 - Fax : 05 62 62 01 80 0320030j@ac-toulouse.fr clement-ader.mon-ent-occitanie.fr

Je souhaite l'inscrire au CLAC (Centre de Loisirs Associé au Collège)





LE CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLEGE BELLEFOREST

Le Centre de Loisir Associé au Collège (CLAC) est installé au local jeune, boulevard des Castres à Samatan (en face de > 06 29 26 39 30 la Poste).

Il est ouvert tous les lundis. mardis, jeudis de 16h30 à 18h. Et les vendredis de 16h30 à 19h. L'animateur récupère les jeunes au collège pour ensuite aller au local à pied.

Encadré par l'animateur, les activités sont diversifiées : cinéma, théâtre, graff, slam, jeux de rôles, jeux vidéo, radio et bien d'autres à découvrir.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires vous pouvez contacter le :

ou en adressant un courriel à l'adresse suivante :

ieunesse@ccsaves32.fr

Pour le lycée Clément Ader, la Communauté de Communes du Savès anime des temps de loisirs au foyer de vie le mardi et le jeudi de 17h45 à 18h45.

Contact: > 06 29 26 39 30 jeunesse@ccsaves32.fr

Je souhaite l'inscrire à l'ALSH ados les mercredis et les vacances scolaires



la Poste) : est ouvert les mercredis de 12h30 à 17h et certains samedis selon les sorties organisées.

Il est possible de participer à la mise en place de projets selon les envies et les idées des jeunes eux-mêmes, qui mettent en place, trouvent des financements et réalisent leurs projets de A à Z. (manifestations, sorties, rénovation du local, organisation de séjours...).

Contact: > 06 29 26 39 30 jeunesse@ccsaves32.fr

L'ALSH ados (à Samatan, face à L'ALSH ados est aussi ouvert pendant les vacances scolaires où des animations sont organisées grammées par et pour les jeunes. Stages, activités et animations, séjours.

> Des chantiers Jeunes leurs sont aussi proposés pour qu'ils puissent s'investir dans la vie de leur Territoire et réaliser des actions citoyennes (création de givebox, de nettoyage de la Save...).



Je souhaite l'inscrire aux stages multisports des vacances





Le service enfance/jeunesse de la Communauté de Communes du Savès propose des stages multisports pour les enfants de 10 à 17 ans avec pour objectifs :

- Développer les valeurs de vie en communauté, et les valeurs de citoyenneté.
- Découverte de nouvelles activités sportives, en particulier de pleine nature.
- Valorisation des installations scolaires.
 du territoire.

Encadrés par trois éducateurs sportifs, les adolescents s'exerceront durant ces cinq jours au ping-pong, vtt, roller, tir à l'arc, pétanque, sports collectifs, golf, tennis et boomerang.

Les stages se déroulent pendant les vacances scolaires (4 à 5 par an) de 9h30 à 17h30. La communication passe également par les établissements

Renseignements au 05 62 62 68 70 ou <u>sur le site</u> de la Communauté de Communes.

Je souhaite qu'il bénéficie d'un accompagnement





L'orientation professionnelle des jeunes est souvent compliquée, des structures peuvent les aider à faire un tri dans leur motivations, leurs envies et leurs possibilités.

une collectivité, la CCI propose des conventions de mini- stage donnant un cadre légal à cette démarche. Par contre, la CCI ne met pas en lien les jeunes et leurs futurs lieux de stage.

La Chambre du Commerce et de l'Industrie du Gers (CCI) peut permettre aux jeunes gersois de 13 à 17 ans de découvrir un milieu professionnel pendant les vacances scolaires. Lorsqu'un jeune a la possibilité de faire un stage dans une entreprise, une association ou La Maison des ados offre aux adolescents, notamment ceux qui sont en rupture et/ou ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels, un accompagnement, un soutien et oriente les familles et les ados vers des services adaptés.

Plus de renseignements sur les mini-stages <u>ici</u>. La CCI du Gers > 05 62 61 62 61 <u>gers.cci.fr</u>

Mission Locale pour l'emploi (16-25 ans)
M.D.S Accompagnement Éducatif

Je souhaite partager avec lui un temps de socialisation (Le LAEP)





Pour les adultes accompagnés d'un enfant de la naissance à 6 ans et pour les futurs parents, le LAEP est un lieu de parole et d'échanges, un espace de socialisation et de jeux, gratuit, confidentiel et sans inscription. L'accueil se fait le lundi de 10h à 12h et le jeudi de 16h30 à 18h30 à Lombez, 6 rue des Pénitents.

> 09 62 53 88 55 laep.123soleil@orange.fr 123soleil-gers.fr



Je cherche une activité pour mes enfants



La pratique sur le temps extrascolaire d'activités sportives ou culturelles dépend de différents acteurs :

- ·La commune (équipements)
- Le conseil départemental, le conseil régional (promotion et soutien)

La liste des associations où votre enfant peut pratiquer une discipline sportive ou une activité culturelle est disponible dans les offices de tourisme et certaines mairies.

Retrouvez les listes des associations sur les sites internet des Communes de <u>Lombez</u> et <u>Samatan</u>.

Pour avoir des informations sur toutes les associations du territoire vous pouvez également venir au forum des associations chaque début d'année scolaire. Cette manifestation est organisée en alternance une fois sur Lombez et une fois sur Samatan. Renseignez-vous auprès des Mairies.

Vous trouverez des informations précieuses sur les activités culturelles (médiathèque, musées, pass culturel, culture occitane) disponibles sur le site du département du Gers, onglet culture. Il y a également des structures municipales qui accueillent et animent des temps spécifiques pour les enfants :

- · Médiathèque de Lombez
- > 05 62 60 30 45

Retrouvez la médiathèque de Lombez sur facebook.

- · Médiathèque de Samatan
- > 05 62 07 42 97

mediatheque@samatan-gers.

Les inscriptions aux médiathèques Lombez et Samatan sont gratuites pour les moins de 18 ans.

- · Piscine de Lombez
- > 05 62 62 30 97
- · Piscine de Samatan
- > 05 62 62 31 98

COMMENT M'AIDER À FINANCER LES ACTIVITÉS DE MES ENFANTS ?

La caisse d'allocations familiales propose des aides au départ en vacances. Le Conseil Départemental offre des pass sport et culture avec la volonté de permettre aux familles de découvrir des espaces culturels (musées, festivals, cinéma, manifestations...). Ces différentes aides sont sou-

Ces différentes aides sont soumises à conditions de revenus.



Mon enfant est en situation de handicap, comment puis-je être aidé?





La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées a permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap. Pour autant, aller à l'école, avoir des activités de loisirs avec des jeunes de son âge, pour les enfants et les jeunes qui ont des difficultés, notamment ceux qui sont en situation de handicap, ne coule toujours pas de source.

Les enfants nécessitant une orientation en classe ULIS sont dirigés vers Gimont ou l'Isle-Jourdain, ils peuvent cependant utiliser les ALAE du Savès de l'école de leur choix.

D'autre part, l'État a adopté une circulaire pour la rentrée 2019 n° 2019-088 du 5 juin 2019 pour une École inclusive. Cette circulaire précise les actions et moyens à mettre en œuvre dès la rentrée 2019 afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin.

Mon enfant est en situation de handicap, comment puis-je être aidé ? (suite)





Des structures sont à votre disposition :

- · La M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées) effectue une évaluation du handicap et proposera des solutions adaptées à celui-ci.
- · Les services de <u>PMI</u> proposent un suivi médical de votre enfant au plus près de ses besoins.
- •Il existe des aides et prestations financières, solutions d'hébergement et d'accueil et d'aides sociales. Renseignezvous sur le <u>site du conseil</u> <u>départemental</u>.
- •Le réseau Grandir Handi'Férence peut vous aider à trouver des solutions adaptées.

Une aide pour les parents d'enfants en situation de handicap est proposée par le réseau passerelles; cette aide vous permet de partir en vacances avec votre enfant en bénéficiant d'un accompagnement spécifique sur des lieux adaptés.

La M.D.P.H propose la prestation de compensation du handicap (PCH) qui est une aide financière versée par le département. Elle permet la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap (par exemple, aménagement du logement ou du véhicule, recours à une tierce personne).

Enfance Famille Gers > 05 62 60 32 99
PMI du Gers > 05 81 32 35 61
MDPH Gers > 05 62 61 76 76

Je souhaite avoir un accueil personnalisé aux spécifités de mon enfant





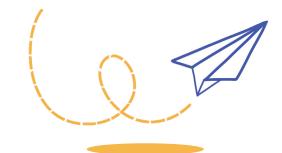
La CCS (Communauté de Communes) a la volonté d'accueillir le mieux possible tous les enfants avec leurs spécificités. Elle porte un projet nommé « Accueillir Handi'férence » sur toutes les structures d'accueil : écoles, ALAE, ALSH, Jardin d'Enfants, ALSH ado, CLAC. Ce projet est soutenu par la CAF du Gers.

Le projet a 3 objectifs:

- Un accueil individualisé, inclusif et adapté à chaque enfant.
- Une écoute et un soutien pour les familles et les acteurs éducatifs.
- Des formations et des projets autour de l'accueil inclusif.

Référent Handicap CCS : Manon Rouxel manon.rouxel@ccsaves32.fr > 06 01 00 79 79

Je n'arrive plus à me faire écouter de mon enfant, mon enfant a des réactions inquiétantes, je n'y arrive plus, je suis fatigué(e), comment puis-je être aidé(e)?



Chaque parent peut éprouver du désarroi face au comportement de son enfant lorsque celui-ci ne répond pas à la norme ou que l'autorité parentale ne va plus de soi. Si vous ressentez le besoin d'une écoute, d'un soutien psychologique, les travailleurs sociaux du conseil départemental, mais aussi certains acteurs locaux peuvent vous aider à passer ce cap difficile.

Au niveau local :

Le LAEP donne des conseils à la parentalité aux parents d'enfant entre 0 et 6 ans. Voir rubrique précédente · La Communauté de Communes, avec son projet « Accueillir handi'férences » est un relais pour vous trouver l'aide la plus appropriée à votre situation et être à votre écoute.

Au niveau départemental :

- •Le Conseil Départemental met au service de tous les gersois le NUMÉRO VERT SOCIAL > 0800 32 31 30 pour vous informer et faire valoir vos droits dans la confiance et l'anonymat.
- Maison Des Solidarités de l'Isle-Jourdain
 Pôle de Samatan
- > 05 31 00 45 30

Référent CCS : Manon Rouxel manon.rouxel@ccsaves32.fr > 06 01 00 79 79



Je n'arrive plus à me faire écouter de mon enfant, mon enfant a des réactions inquiétantes, je n'y arrive plus, je suis fatigué(e), comment puis-je être aidé(e)? (suite)







- La Maison des ados du Gers, dans un cadre convivial et propice aux échanges, accueille, informe, écoute, conseille et oriente les adolescents et jeunes adultes de 11 à 21 ans, ainsi que les parents d'adolescents et les professionnels concernés par l'adolescence.
- 9, rue Irénée David 32000 Auch
- > 05 62 06 65 29

maisondesados32.com

· <u>L'Association Addictions France</u> (anciennement ANPAA) sensibilise les publics jeunes aux dangers de l'alcool et des addictions, accompagne les

- consommateurs et forme à la prévention les acteurs de la ieunesse.
- 9, rue Édouard Lartet BP 206 - 32000 Auch
- > 05 62 05 28 68
- L'Association Départementale des Aides Familiales du Gers (ADAF) accompagne les familles sur différentes thématiques (organisation, garde d'enfant à domicile, aide à la parentalité).
- 9, rue Édouard Lartet CS 80206 - 32000 Auch
- > 05 62 61 52 50

Je suis inquièt(e) sur la situation d'un enfant, que faire?





La loi oblige à signaler tous les faits et toutes les situations où un enfant est en danger ou risque de l'être si sa santé, sa sécurité, sa moralité ou son développement physique, affectif, intellectuel et social sont cueil de Traitement et d'évacompromis.

Toute personne témoin ou occupantes. soupconnant un enfant en danger, ou risquant de l'être, doit alerter les services indiqués dans cette rubrique.

En composant le 119, ou auprès du Conseil Départemental Maison des Solidarités de l'Isle-Jourdain.

En cas d'extrême urgence il est possible de saisir directement le procureur de la république auprès du tribunal de grande instance d'Auch.

Le CRIP est la Cellule de Reluation des Informations Pré-

> 0 800 32 31 30

Conseil Départemental (aide sociale à l'enfance) 81 route de Pessan BP 20569 - 32022 Auch Cedex 9 > 05 62 67 40 40 Sur le site gers.fr, rubrique protection de l'enfance

CRIP > 0 8 0 0 3 2 3 1 3 0 crip@gers.fr

Je souhaite avoir une aide pour mes démarches administratives





Je viens d'emménager sur le secteur, ou je ne m'en sort pas avec les démarche administrative, je cherche, par exemple, à refaire mes papiers d'identité, ou à accéder à des services en ligne (CAF, MDPH,...).

La mairie de votre domicile ou France Service peut vous apporter son aide.

Les horaires d'ouvertures de > 05 62 62 51 90 France Service sont:

- ·Le lundi et mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 pour l'accueil et démarches sans rendez-vous.
- ·Le mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le jeudi et vendredi de 8h à 12h pour les démarches sur rendez-vous
- ·Visite à domicile : Le jeudi après-midi sur rendez-vous
- ·Web entretien : toute la semaine sur rendez-vous

Le Point Information Jeunesse (PIJ). Vous voulez faire des recherches sur internet, choisir une orientation, suivre une formation, consulter des offres d'emploi, garder des enfants, faire du covoiturage, le PIJ vous accueille e vous accompagne dans vos démarches.

Halle aux Grains de Samatan

- pij@samatan-gers.com
- · Maison des Solidarités de l'Isle-Jourdain, Pôle de Samatan
- > 05 31 00 45 30

Maison France Service 54 rue du Marcadieu - 32130 Samatan > 05 62 63 45 77

Je souhaite m'investir dans des actions citoyennes et solidaires





Le tissu associatif est une Sur le Savès nous avons : force inimaginable pour un Territoire comme celui du Savès. Il permet le lien social et évite que le territoire devienne dortoir. Les associations sportives, culturelles et d'entreaide recherchent toujours des bénévoles à plusieurs niveaux d'investissement, du simple coup de main ou pour du soutien plus investi, n'hésitez pas à en parler avec eux.

Les associations d'entre-aide sont, en particulier, un vecteur incontournable pour un Territoire solidaire.

- ·La Croix Rouge à Lombez
- > 05 62 63 57 90
- ·L'association « Vivre Toujours » qui a pour rôle d'embellir le quotidien des résidents du Centre Hospitalier Intercommunal.
- EMMAÜS à Lombez
- > 05 62 63 36 02
- · Service D'Échange Local (SEL) de Monblanc



Je souhaite m'investir dans des actions citoyennes et solidaires (suite)





Sur le Territoire, La Maison des Écritures est un espace d'échange et de partage. Elle a pour objectif de participer à la vie sociale et locale en proposant divers services et activités, mais aussi, en laissant la place aux initiatives et projets des habitants.

C'est:

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.
- •Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.
- ·Acteurs et au service du développement social local sur leur territoire d'intervention et promoteurs d'une action sociale territorialisée.

- 3 finalités concomitantes:
- · L'inclusion sociale et la socialisation des personnes.
- •Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire.
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Son action se fonde sur des valeurs et des principes : le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité, la mixité, l'égalité femmes/hommes, la solidarité, la participation des habitants, le partenariat, la valorisation du bénévolat, la mise en place d'une démarche d'évaluation.



Je souhaite être accompagné pour un projet





La Mission locale propose un accompagnement personnalisé dans la réalisation de leur projet à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

La Mission locale du Gers se délocalise à Lombez et à Samatan en alternance un vendredi sur deux, sur rendez-vous, au 05 62 05 32 32. Vous pouvez aussi les suivre sur facebook: « La Mission Locale pour l'emploi du Gers. ».

Les conseillers de la Mission Jourdain, Pôle Sa Locale aident les jeunes dans > 05 31 00 45 30

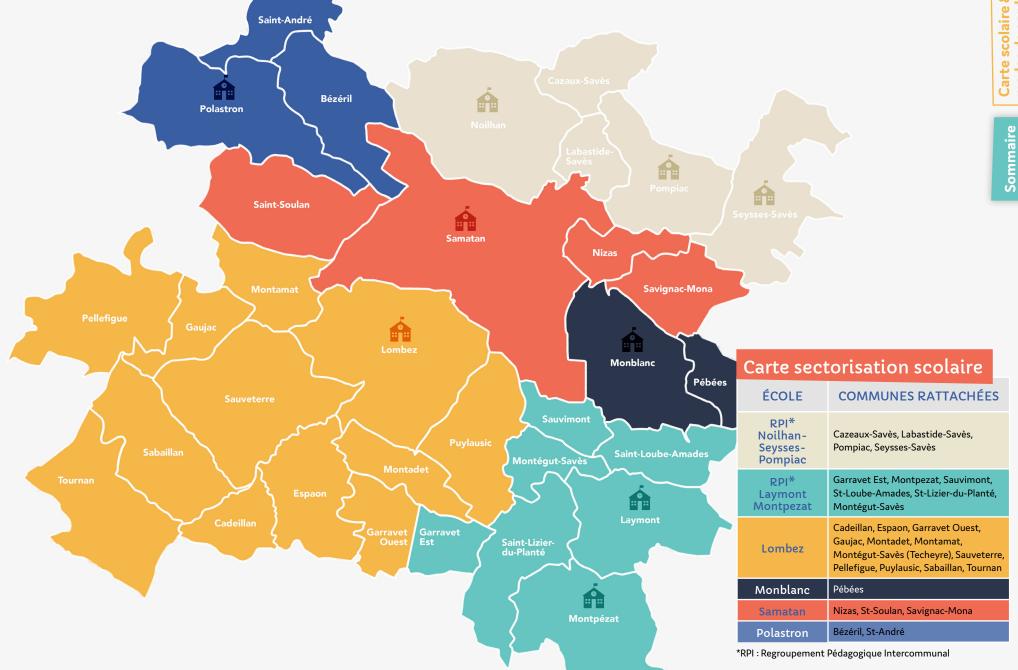
l'accès à l'emploi, à l'apprentissage à la formation mais aussi dans l'orientation et dans le choix du métier! Ils accompagnent également sur l'accès au logement, la mobilité, la santé et les loisirs.

En plus de l'accompagnement et des conseils c'est aussi la possibilité pour les jeunes de recevoir un soutien financier (sous certaines conditions).

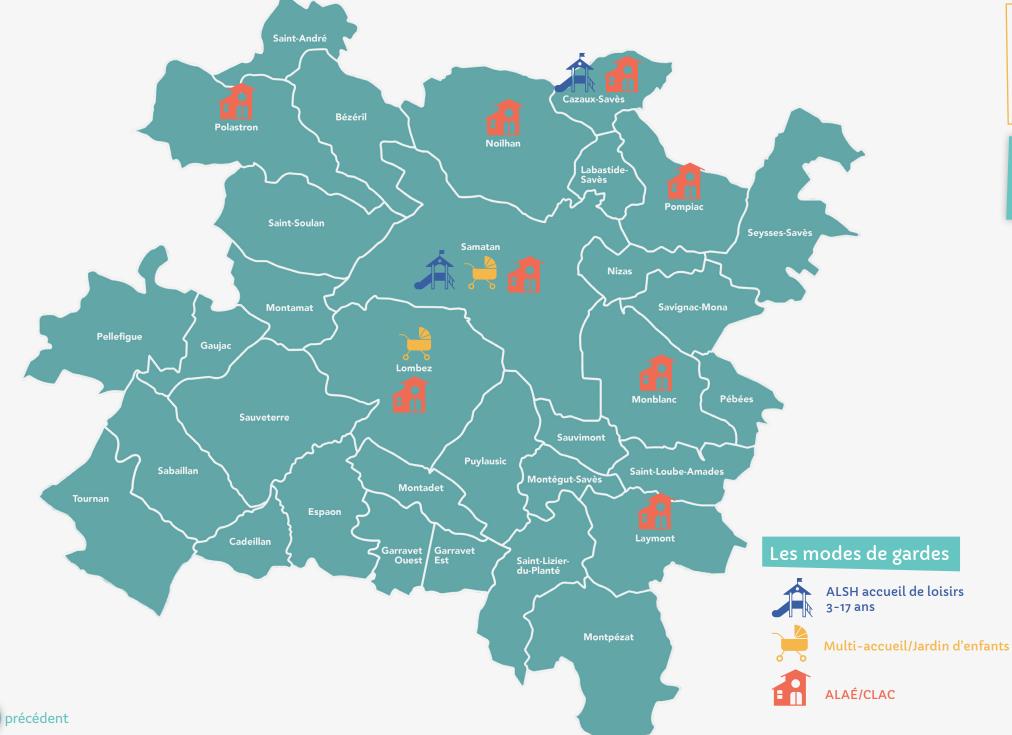
Maison des Solidarités de l'Isle-Jourdain, Pôle Samatan > 05 31 00 45 30

Mission Locale pour l'Emploi du Gers Siège au 7 rue Arago - Auch Permanences à Lombez et Samatan

Un seul téléphone pour prendre rendez-vous sur tout le département : > 05 62 05 32 32







LES PARTENAIRES CONVENTIONNÉS

LES COLLECTIVITÉS







La Communauté de Communes

<u>Le Conseil</u> Départemental

<u>Le Conseil</u> Régional







Les Bons P'tits Loups



<u>La Maison des</u> <u>écritures de Lombez</u>

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





La CAF du Gers Le Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES)

Glossaire

ADAF: Association Départementale des Aides Familiales

ALAE: Accueil de Loisirs Associés à l'École

ALSH: Accueil de Loisirs Sans Hébergement

CCS: Communauté des Communes du Savès

CIO: Centre d'Informations et D'orientation

CLAC: Centre de Loisirs Associé au Collège

CRIP: Cellule de Recueil de traitement et d'évaluation

des Informations Préoccupantes

LAEP: Lieu d'Accueil Enfants Parents

MAM: Maison d'Assistants Maternels

MDPH: Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

MDS: Maison Des Solidarités

PMI: Protection Maternelle Infantile

RPE: Relais Petite Enfance

SDJES : Service Départementale à la Jeunesse à l'Engagement

et aux Sports

ULIS: Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

